

Monsieur le Ministre d'Etat,

Je suis professeur en retraite de l'Université de Savoie. Je travaille depuis 10 ans à la mise en œuvre au Rwanda d'un projet d'extraction du méthane du lac Kivu. En juillet 2011, j'ai été nommé dans l'ordre de la Légion d'Honneur sur votre proposition pour mon travail au Rwanda.

Au travers de mes discussions au Rwanda et des nombreuses lectures faites sur le proche passé de ce pays, j'ai souhaité me faire mon opinion propre sur un sujet qui divise aussi profondément les personnes intéressées par les relations tumultueuses entre la France et le Rwanda depuis 1990 jusqu'à aujourd'hui.

Mon intention est de vous exprimer cette opinion dans la lettre que je vous envoie, opinion qui me conduit à refuser cette Légion d'Honneur que vous m'avez attribuée. Je refuse d'accepter cette Légion d'Honneur parce que c'est vous, en personne, qui me l'avez attribuée, tandis que vous avez été lourdement impliqué dans la tragédie du Rwanda en tant que Ministre des Affaires Etrangères de 1993 à 1995 et que vous êtes aujourd'hui parmi les plus réticents à rouvrir ce dossier de la responsabilité de la France durant cette période.

Je souhaite, Monsieur Juppé, vous faire part des réflexions que j'ai tirées de la lecture de votre blog daté du 1<sup>er</sup> mars 2010.

Dans ce blog, vous commencez vos paragraphes par : « Ce que je sais » ... C'est audacieux. Vous émettez vos certitudes (« J'ai quelques convictions précises, voire quelques certitudes sur la politique de la France au Rwanda d'avril 1993 à avril 1995 »). Personnellement, ce que je pense, c'est que votre blog contient des contre-vérités et des affirmations qui ne sont pas crédibles.

Concernant l'opération Noroit, vous maintenez que la France avait envoyé ses troupes en octobre 1990 pour protéger les 600 ressortissants français du Rwanda. C'est bien la position officielle du gouvernement de François Mitterrand mais vous savez bien que ce n'est pas crédible. Vous affirmez que la France n'avait pas pris le parti du gouvernement en place à Kigali contre le Front Patriotique Rwandais (FPR), formé de Tutsis et de Hutus opposés au gouvernement Habyarimana. C'est bien sûr totalement faux. C'est encore aujourd'hui la position officielle de la France mais c'est une contre-vérité.

Je pense, comme toute personne dotée d'un simple bon sens, que les forces françaises sont intervenues pour stopper la progression du FPR qui était sur le point d'atteindre Kigali. L'essentiel de l'activité de nos troupes durant plus de 3 ans a d'ailleurs été de former et d'armer les forces gouvernementales Rwandaises (FAR) pour résister à l'avance du FPR. La France avait bel et bien choisi son camp : c'est un fait indéniable.

Durant la période 1993 – avril 1994, votre ministère, Monsieur Juppé, ne pouvait pas ignorer les préparatifs du génocide : affirmer le contraire ne serait pas crédible. Les correspondances entre l'Ambassade de France (Martres, puis Marlaud) à Kigali et votre ministère ne vous permettent pas de soutenir une telle assertion.

Concernant l'opération Amaryllis, elle a permis l'évacuation de Madame Habyarimana et d'un certain nombre de responsables Rwandais. Question : ces Rwandais n'étaient-ils pas dans leur majorité formés d'extrémistes anti-tutsis ? Dans le même temps, les Tutsis employés à l'Ambassade de France à Kigali étaient laissés délibérément en pâture aux Hutus génocidaires, sans aucune chance de survie

Certaines réunions pour la composition du Gouvernement Intérimaire Rwandais (GIR) se sont tenues dans l'enceinte même de l'Ambassade de France et Monsieur l'Ambassadeur Marlaud y a pris part, acceptant que les clauses des Accords de paix d'Arusha soient ignorées. La France est le seul pays à avoir reconnu le gouvernement génocidaire. Par la suite, la France a été le seul pays à recevoir des membres du GIR au niveau ministériel. Vous-même, Monsieur Juppé avez reçu le Ministre Bicamumpaka et l'extrémiste Barayagwiza.

Alors la France a-t-elle été le pays non engagé, à la politique étrangère irréprochable, qui recherchait un accord entre le FPR et le gouvernement en place à Kigali ? Allons donc : ce n'est absolument pas crédible.

« Ce que je sais, écrivez-vous, c'est que la communauté internationale a fait preuve d'une passivité, voire d'un "aveuglement" scandaleux ... le Conseil de Sécurité a été incapable de prendre la moindre décision... sauf celle de ramener les effectifs de la MINUAR de 2548 à 270 hommes (21 avril 1994). ». Est-ce que la France n'a pas voté cette résolution ?

La France obtint (difficilement) l'aval du Conseil de Sécurité pour conduire l'opération Turquoise (à but humanitaire bien entendu !!!). Il s'agissait de créer une zone humanitaire de sécurité (ZHS) en attendant la relève par les troupes des Nations Unies (MINUAR). Vous avez vous-même proposé, avec votre collègue de la Défense, de ne pas fixer comme mission à la force Turquoise le désarmement des FAR et des Milices dans le périmètre de la ZHS. Dans ces conditions, quelle sécurité pouvait espérer les Tutsis rescapés des massacres cachés dans les forêts : le génocide s'est donc poursuivi à l'intérieur de la ZHS comme à Bisesero où les militaires français ont laissé les massacres de Tutsi se poursuivre sous leurs yeux pendant plusieurs jours.

Une phrase que je relève dans votre blog et que je trouve proprement odieuse : « Je me souviens de l'accueil que réservaient à nos soldats les réfugiés qui fuyaient les combats opposant le FPR et les FAR ».

Monsieur Juppé, ces manifestants qui accueillaient chaleureusement nos soldats avec les pancartes « Vive Mitterrand », qui étaient-ils ?

Ce n'étaient pas des Tutsis : ceux-ci étaient morts et les rares survivants étaient cachés,

**Etait-ce des Hutus modérés qui manifestaient ainsi leur désir de participer au processus démocratique de réconciliation nationale prévu par les accords d'Arusha ?**

**Ou bien plus certainement** c'étaient des génocidaires fuyant effectivement l'avance du FPR qui interrompait leur travail de traque et d'extermination des survivants Tutsis et exultant devant l'arrivée des troupes françaises.

Quelle est votre opinion à ce sujet, Monsieur Juppé ? Pour moi, la réponse ne fait pas l'ombre d'un doute.

Enfin, contrairement à votre affirmation en fin de votre blog, la France a considéré la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide de 1948 comme un chiffon de papier en n'arrêtant pas les présumés coupables du génocide, ni pendant l'opération Turquoise, ni en France dans les années qui ont suivi le retour à la normale au Rwanda.

Aujourd'hui l'enquête menée par le juge Trévidic a abouti à des résultats diamétralement à l'opposé de « l'enquête » menée par le juge Bruguière. Tout bascule, toute l'enquête est à reprendre. Faire sauter le couvercle que beaucoup (dont vous-même) s'évertuent à maintenir bloqué et entreprendre vraiment l'analyse de l'implication de la France dans les « événements » au Rwanda entre 1990 et 1994 est devenu inévitable.

**Aujourd'hui, la position officielle de la France s'apparente clairement à une attitude obstinément négationniste. L'omerta perdure sur un sujet dangereux, très dangereux, et sur lequel une quantité impressionnante de hauts personnages politiques (et militaires) sont impliqués. Il faut établir les responsabilités de chacun : hauts responsables de l'Etat, de gauche comme de droite en cette période de cohabitation.**

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération,

Michel Halbwachs